



FORMATION AUX RISQUES PLOMB

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Être capable de connaître les risques liés au plomb, de protéger les intervenants et l'environnement durant l'exécution des travaux, et de respecter les obligations réglementaires.
PUBLIC CONCERNE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Toute personne susceptible d'être exposée au plomb et toute personne chargée de conseiller l'entreprise ou de mettre en œuvre les mesures de prévention nécessaires. ✓ Les opérateurs de chantier intervenant sur des matériaux contaminés au plomb pendant la maintenance, la rénovation, la démolition ou la réhabilitation d'ouvrages, bâtiments ou locaux. Les encadrants (conducteurs de travaux) chargés de superviser, préparer et coordonner les travaux. Préventeurs HSE, coordinateur sécurité CSPS.
PRE-REQUIS	Apprenants : être âgé de 18 ans ou plus, maîtriser la langue française à l'écrit et à l'oral. Visite médicale préalable à la formation.
MODALITES D'ORGANISATION : EFFECTIF DUREE DE LA FORMATION DELAI D'ACCES	Effectif : 4 à 10 participants Durée : 7 heures, soit 1 jour, 08H.30 - 12H.00 et 13H.30 - 17H.00 Délai d'accès : 24 heures minimum
LIEU DE FORMATION	MAGER PRO – 1 Impasse du Marraud – Barberey-Saint-Sulpice (en inter) MAGER PRO – 6 rue Rieg – ZI Farman – 51100 REIMS (en inter) ou Chez le Client (en intra)
MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES	Support de cours réalisé en conformité avec la réglementation. Cas pratiques adaptés à l'environnement de l'entreprise (exercices et simulations). Un livret de formation pour chaque stagiaire.
PROFIL DU/DES FORMATEUR(S)	Tous nos formateurs maîtrisent les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations. Le formateur est désigné en fonction des plannings.
MOYENS TECHNIQUES	Salle, livret relatif à la catégorie ou à la formation
MODALITES D'EVALUATION	<p>PARTICIPER À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL SUR LA BASE DES PRINCIPES DE PRÉVENTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partage des pratiques avec l'équipe de travail • Opérateur : source de propositions, pistes d'amélioration <p>ÉVALUATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Théorique : QCM et/ou un questionnaire à réponses courtes • Pratique : analyse d'une situation concrète <p>ATTESTATION DE FORMATION</p> <p>Valable 3 ans</p>
TARIF	Nous consulter
ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES	Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation, sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.
CONTACT	Service administratif : 03.25.73.58.85

CONTENU DE LA FORMATION**LES DANGERS DU PLOMB : UN AGENT CHIMIQUE CMR**

Les voies d'exposition : inhalation ou ingestion de particules ou fumées de plomb

Les effets du plomb à court terme et à long terme sur la santé : atteinte des organes, reprotoxicité, accumulation dans le corps.

LES MATÉRIAUX ET BÂTIMENTS CONTAMINÉS PAR LE PLOMB

Repérer les matériaux susceptibles de contenir du plomb : revêtements, faux plâtres, peintures, etc. selon l'année de construction du bâtiment.

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE PRÉVENTION DU RISQUE PLOMB ISSUES DU CODE DU TRAVAIL

Démarche de prévention des risques chimiques et évaluation du risque

Code du travail, Décret CMR, Règles spécifiques à la gestion du risque plomb

Rôle et responsabilité du maître d'ouvrage, du maître d'oeuvre, des entreprises extérieures.

Plan de Prévention, PPSPS : Gestion de la coactivité sur les chantiers entre les entreprises extérieures et l'entreprise utilisatrice

PRÉVENIR LES EXPOSITIONS SUR LES CHANTIERS

Les situations à risques : préparation du support, démontage, démolition partielle, recouvrement, sablage, etc.

Diagnostic de repérage du plomb avant travaux

Organisation et préparation du chantier

Confinement du chantier : cloisonnement, sas de décontamination, ventilation

Le diagnostic plomb (diagnostic de repérage du plomb avant travaux)

Méthode de travail : mode opératoire de retrait du plomb (choix de la méthode la moins exposante : décapage, aspiration, ventilation, décontamination...)

Équipement de Protection Individuelle (EPI) obligatoires, procédure de décontamination des EPI

Prélèvement surfacique et prélèvement d'air (respect de la VLEP Plomb)

Règles d'hygiène

LES DÉCHETS CONTAMINÉS AU PLOMB

Règles de tri, identification, transport et élimination des déchets

LES TRAVAUX INTERDITS ET RÉGLEMENTÉS : INTÉRIMAIRES, CDD, FEMMES ENCEINTES ET ALLAITANTES, JEUNES TRAVAILLEURS.

Intérimaires, CDD, jeunes travailleurs, femmes enceintes et allaitantes : restrictions, dérogations et autorisation.

SUIVI MÉDICAL INDIVIDUEL DU PERSONNEL EXPOSÉ

Rôle du médecin du travail dans la prévention du risque chimique et la sensibilisation des salariés

Suivi des expositions dans le dossier médical

Mesure de la plombémie

Surveillance médicale renforcée

METHODE PEDAGOGIQUE

Alternance de théorie et exercices pratiques : Le contenu s'appuie sur des exemples pratiques et cas concrets.

- Détection des dysfonctionnements des Moyens de Protection Collective (MPC), Equipement de Protection Individuelle (EPI)
- Alerte du personnel d'encadrement si présence suspectée d'amiante
- Conduite à tenir en cas de situations d'urgence ou anormales
- Procédures d'alerte du responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication